

MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées 31450 ODARS Téléphone 05.62.71.71.40

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-01

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mercredi 23 janvier 2019 à <u>20h30</u>

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Odars, le 18 janvier 2019

Le Maire, Patrice Arséguel

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de séance du 19 décembre 2018
- Vote des dépenses travaux de :
- 1) mise aux normes handicapées de la salle polyvalente
- 2) travaux d'amélioration de la cuisine à la salle polyvalente
- 3) rénovation de plâtrerie mur et plafond sacristie
- 4) réfection des enduits extérieurs de l'église
- Contrat de la secrétaire de mairie

DROIT DE PREEMPTION



MAIRIE D'ODARS

16 ALLEE DES PYRENEES 31450 ODARS TELEPHONE 05.62.71.71.40

Séance n°2019-01 Paraphe :

PROCÈS-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ODARS Séance du 23 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de Patrice ARSEGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 19 janvier 2019

<u>PRESENTS</u>: ARSEGUEL Patrice, BERTHELOT Béatrice, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, DE NADAI Claire, GARENQ Martine, JOURNOU Mathieu, LUVISUTTO Alain, SORIANO Timothée,

ABSENTS EXCUSES:

BRETHOUS Jacques donne procuration à LUVISUTTO Alain HAMON Yann donne procuration à COUJOU DELABIE Marie-Ange BILLARD Cécile donne procuration à DE NADAI Claire GRANDRY Tanguy donne procuration à GARENQ Martine SPOONER KENYON Steven donne procuration à BERTHELOT Béatrice

HERNANDEZ Audrey ne donne pas de procuration

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : LUVISUTTO Alain

Monsieur le Maire demande au secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 décembre 2018.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire présente les points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre la salle polyvalente aux normes handicapées avant la fin de l'année 2019 dans le cadre de l'ADAP.

2019 01 01 <u>VOTE DES DEPENSES TRAVAUX DE LA MISE AUX NORMES</u> HANDICAPEES DE LA PORTE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire et obligatoire d'effectuer des travaux pour mettre le sas de la salle polyvalente aux normes handicapées.

L'adjoint aux travaux a demandé plusieurs devis aux artisans

Cinq devis ont été présentés :

- 1) la boutique du menuisier :

- * avec le sas en aluminium, une porte battante, double vitrage : 12 376.07 € HT soit 14851.28 € TTC
- * avec du bois exotique, double vitrage : 11 440 € HT soit 13728 € TTC
- 2) JPC Menuiserie :
- * les 2 portes et un anti panique: 4217 € HT soit 5060.40 € TTC
- * remplacement de portes d'entrées, fabrication et pose de portes en bois exotiques rouge, remplacement des ouvrants, vitrage feuilletés, fourniture et pose d'un anti panique, remplacement de toute la quincaillerie : 5137 € HT soit 6164,40 € TTC
- * remplacement de portes vitrées, fabrication et pose d'un ensemble en bois exotique, 2 parties fixes et 2 ouvrants, double vitrage, fermeture avec poignée extérieures et anti panique un point : 7800 € HT soit 9360 € TTC.
- * une porte grand trafic en aluminium : 11202,80 € HT soit 13443.55 € TTC

La durée de vie de l'aluminium est moins longue car il n'absorbe pas les chocs. Une discussion s'engage sur la différence entre le simple et le double vitrage. Mais aussi sur la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire propose le devis de JPC à 7800 € HT soit 9360€ TTC et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise JPC pour effectuer les travaux du sas d'entrée
- De choisir le devis d'un montant de 7800 € HT soit 9360 € TTC de donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes,

Puis, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre les toilettes de la salle polyvalente aux normes handicapées.

2019 01 02 <u>VOTE DES DEPENSES TRAVAUX DE LA MISE AUX NORMES</u> HANDICAPEES DES TOILETTES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire et obligatoire d'effectuer des travaux pour mettre les toilettes de la salle polyvalente aux normes handicapées. En effet, dans le cadre de l'Adap, les travaux de mise aux normes doivent être finis avant la fin de l'année 2019

Il faudra fermer la cuisine, agrandir la porte, refaire une porte plus grande à la limite du couloir. Le mur sera coupé, une porte sera mise. Actuellement, il faut passer par la salle du traiteur. Cela fera 5 toilettes : 3 classiques, un aux normes handicapées, et un pour le traiteur.

L'adjoint aux travaux a demandé plusieurs devis aux artisans, car lors de la première demande il n'y en avait pas assez.

Trois devis ont été présentés :

L'entreprise Bonnefond

Il a omis le deuxième sanitaire, donc pour un toilette le devis s'élève à 3089,94€ HT

- L'entreprise Apis

Le devis s'élève à 2789 € HT

L'entreprise Labobie

Le devis s'élève à 5864,95 € HT

Monsieur le Maire propose le devis de Apis à 2789 € HT soit 3346,80€ TTC € et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (une voix contre)

- de choisir l'entreprise Apis pour effectuer les travaux de mise aux normes des toilettes
- De choisir le devis d'un montant de 2789 € HT soit 3346,80€ TTC €
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique que la salle de stockage et de préparation des plats de la salle polyvalente a besoin d'être rénovée et rafraîchie.

<u>2019-01-03 VOTE DES DEPENSES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE</u>

Monsieur le Maire rappelle que la salle que l'on appelle « cuisine » à la salle polyvalente, n'est pas une cuisine mais une salle de stockage et de préparation pour les traiteurs qui mettent dans les assiettes et les plats.

Il y a beaucoup de vaisselles qui y est faite et le meuble est vieux et abîmé. Il y a peu d'espaces de travail et de stockage.

Il est donc nécessaire de refaire le plan de travail, l'espace vaisselle et de mettre des placards. Un placard, au moins sera créé afin de stocker le matériel de la mairie pour les fêtes et cérémonies.

Les agents municipaux vont faire le travail. Le matériel sera acheté à Castorama pour un montant de 755,35 € TTC soit 629,46 € HT. Ces achats seront mis en investissement, et la TVA de 125,89 € sera récupérée.

La TVA sur le travail des agents sera récupérée également.

Monsieur le Maire propose cette dépense pour rendre cet espace plus accueillant et plus hygiénique et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (une voix contre)

- De voter la dépense de travaux d'amélioration de la cuisine de la salle polyvalente
- D'acheter le matériel nécessaire à Castorama pour un montant de 755,35 €
- De faire effectuer les travaux par les agents municipaux
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique que les murs et le plafond de la sacristie ont besoin d'être rénovés.

2019-01-04 VOTE DES DEPENSES TRAVAUX DE RENOVATION DE PLÂTRERIE MUR ET PLAFOND DE LA SACRISTIE

Monsieur le Maire indique aux élus que les murs et le plafond de la sacristie ont besoin d'être rénovés. De nombreuses fissures sont présentes.

L'adjoint aux travaux a reçu 2 devis :

- L'entreprise Apis : reprise des raccords plâtre, fissures et plafonds dans les 2 pièces et la pose d'un faux plafond. Le devis s'élève à 2460€ HT
- L'entreprise Labobie : travaux de plâtrerie et travaux d'embellissement. Le devis s'élève à 2090,50€ HT soit 2508,60€ TTC

Monsieur le Maire propose de choisir le devis de l'entreprise Labobie et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De voter la dépense de travaux de rénovation de plâtrerie mur et plafond de la sacristie
 - De choisir l'entreprise Labobie pour effectuer les travaux pour un montant de 2090,50€ HT soit 2508,60€ TTC
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes

Continuant la séance, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les murs extérieurs de l'église présentent des fissures importantes et qu'il devient urgent d'effectuer des travaux de réfection.

2019-01-05 VOTE DES DEPENSES TRAVAUX DE REFECTION DES ENDUITS EXTERIEURS DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique aux élus que suite au chantier citoyens (piquetage des enduits) les enduits extérieurs de l'église doivent être réalisés

L'entreprise Apis : enduit taloché sur les murs extérieurs (42 m²). Le devis s'élève à 1470€ HT soit 1764 € TTC

Monsieur le Maire propose de choisir le devis de l'entreprise Apis et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De voter la dépense de travaux de réfection des enduits extérieurs de l'église
- De choisir l'entreprise Apis pour effectuer les travaux pour un montant de 1470€ HT soit 1764 € TTC
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes.

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat de Madame Charlet arrive à échéance le 31 janvier 2019 et qu'il est nécessaire de le prolonger pour le bon fonctionnement du service.

2019-01-06 PROLONGATION DU CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire indique aux élus que le contrat de travail de la secrétaire de mairie, A,Gaëlle CHARLET arrive à échéance le 31 janvier 2019. Il est donc nécessaire de le prolonger, il s'agit d'un contrat à durée déterminée de droit public pris dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il indique qu'il souhaite augmenter la quotité d'heures de travail qui est actuellement de 12h hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose de continuer à recruter Madame A.Gaëlle CHARLET comme agent contractuel au même grade et échelon (c'est à dire comme adjoint administratif principal de 2é classe, échelon 1) mais pour une quantité de travail de 20h hebdomadaires. Madame CHARLET ayant un contrat sur une autre commune qui va jusqu'au 16 juillet 2019, il propose de prolonger le contrat jusqu'à la même date. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut

351, indice majoré 328. Madame CHARLET assurera les fonctions de secrétaire de mairie, c'est à dire : ressources humaines, accueil, secrétariat des élus, urbanisme, état civil, recensement des jeunes, gestion du logiciel E Magnus pour paies, mandats et titres, élaboration du budget, préparation des délibérations pour les conseils municipaux, rédaction des arrêtés, et diverses tâches liées au secrétariat de mairie...

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prolonger le contrat de Madame CHARLET jusqu'au 16 juillet 2019
- D'augmenter la quotité de travail en passant à 20h hebdomadaires

DROIT DE PREEMPTION

RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DATE DECI- SION	OBJET	SEC- TION	N°PAR- CELLE	Adresse	SUPERFICIE
27/12/2018	FAVARO/BOUTON- NET	В	406	180 chemin du Moulin	1630 m²

INFORMATIONS

- Lecture de la lettre concernant le diagnostic énergétique du SDEHG
- Diagnostic de l'éclairage public de la part du SDEHG
- Lecture du courrier de la préfecture concernant le grand débat
- Venue de l'association Carmindren qui va débroussailler le chemin le 26/01/2019 et le 07/02/2019. La mairie offre le petit déjeuner, l'apéritif
- Pour le contrôle de la qualité de l'air, les devis s'élèvent à plus de 3000 €

La séance est levée à 22h30



Feuillet de clôture de la séance n°2019-01en date du 23 janvier 2019 à 20h30.

Délibérations prises au cours de la séance n°2019-01 :

- Délibération n°2019-01-01 : vote des dépenses travaux de la mise aux normes handicapées de la porte de la salle polyvalente
- Délibération n°2019-01-02 : : vote des dépenses travaux de la mise aux normes handicapées des toilettes de la salle polyvalente
- Délibération n°2019-01-03 : <u>vote des dépenses travaux d'amélioration de la cuisine de la salle</u> polyvalente
- <u>Délibération n°2019-01-04</u>: vote des dépenses travaux de rénovation de plâtrerie mur et plafond de la sacristie
- <u>Délibération n°2019-01-05</u>: vote des dépenses travaux de réfection des enduits extérieurs de l'église
- Délibération n°2019-01-06 : prolongation du contrat de la secrétaire de mairie

Etaient présents:

Patrice ARSEGUEL	
Béatrice BERTHELOT	
Cécile BILLARD	
Jacques BRETHOUS	
Marie-Ange COUJOU DELABIE	
Claire DE NADAI	
Jacques DECROIX	
Martine GARENQ	
Tanguy GRANDRY	
Yann HAMON	
Audrey HERNANDEZ	
Mathieu JOURNOU	
Alain LUVISUTTO	
Timothée SORIANO	
Steven SPOONER KENYON	

Le Maire,
Patrice ARSEGUEL